AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-65 403511

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 1 au Bulletin technique n° 59. 3 Août 1965

AVERTISSEMENTS VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les nombreuses pluies qui sont tombées depuis la mi-juillet ont assuré un repiquage de la maladie dans toutes les vignes où il existait des taches sur feuilles. Les manifestations de Mildiou sont parfois nombreuses sur la jeune végétation.

De plus, ces pluies ont souvent lessivé le traitement conseillé dans notre bulletin du 16 Juillet.

La végétation de la vigne étant très tardive cette année, il est indispensable que l'efficacité du traitement d'aoutement se prolonge le plus longtemps possible.

En conséquence, dans les vignes où la maladie existe, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès que possible. Une dernière application devra vraisemblablement être envisagée après le 15 Août.

Dans les autres vignobles le traitement "d'aoutement" pourra être appliqué après le 15 Août. Pour assurer une longue durée d'efficacité à ce dernier traitement, il est nécessaire d'utiliser un produit cuprique ou organo-cuprique à dose forte et de soigner particulièrement la pulvérisation.

Les vignes devront être maintenues soigneusement rognées.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Un nouveau traitement est nécessaire dans toutes les vignes où l'on observe des taches sur feuilles et où le traitement conseillé dans le bulletin du 29 Juillet a été lessivé par les pluies.

VERS DE LA GRAPPE

Nous rappelons les indications données dans notre bulletin du 29 Juillet. Les premières éclosions viennent d'être observées. Il y a donc lieu d'effectuer dès que possible, le traitement conseillé dans notre dernier bulletin.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le traitement conseillé dans notre bulletin du 16 juillet arrive en fin d'efficacité par suite du lessivage des produits et du grossissement des fruits.

Toutefois l'activité des tous derniers papillons du premier vol est réduite par suite des conditions climatiques assez défavorables. Les papillons du deuxième vol ne sont pas encore apparus.

Ce sont les vergers particulièrement sensibles au Carpocapse, c'est-à-dire ceux situés près des locaux d'habitation ou de stockage des fruits qui risquent actuellement les infestations les plus importantes. Cependant quelques pénétrations sont à craindre dans les autres vergers.

Il est donc conseillé d'effectuer une nouvelle application à la fin de cette semaine ou tout au début de la semaine prochaine.

Le choix du produit devra tenir compte des risques d'attaques d'autres ravageurs tels que pucerons, psylles et acariens.

TAVELURES

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement des Tavelures et des contaminations secondaires graves sont à craindre dans tous les vergers où la protection contre les contaminations primaires a été insuffisante.

Il est donc indispensable d'assurer la continuité de la protection en ajoutant un fongicide à la bouillie destinée à combattre le Carpocapse, même dans les vergers apparemment indemnes de Tavelure.

Nous rappelons que dans les vergers contaminés, ce sont le grossissement des fruits et le lessivage des produits par les pluies qui déterminent la cadence des traitements.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

De nouvelles manifestations de la maladie sont observées dans certaines cultures.

Il est donc indispensable de suivre les indications données dans notre bulletin du 29 Juillet.

INFORMATIONS

CULTURES LEGUMIERES

OIDIUM DU CORNICHON

Des manifestations de la maladie sont visibles dans certaines cultures.

Il est donc conseillé de surveiller attentivement les cultures afin d'intervenir le cas échéant en utilisant un produit à base de soufre ou de dinitrophénylcrotonate (Dinocap).

Les traitements doivent être renouvelés tous les 8 à 10 jours.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

Imprimé à la Station d'Orléans.   Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.